

SÉANCE ORDINAIRE 3 OCTOBRE 2017 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE EN LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE MARDI LE 3 OCTOBRE 2017, À 19H30.**

Cette séance ordinaire est présidée par M. Raymond Loignon, Maire et MM. les Conseillers suivants sont présents : André Côté, Pierre Papineau, Richard Comeau, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Pierre Fontaine.

Me Pierre Martin, Directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent pour cette assemblée.

Ayant constaté le quorum, Monsieur le Maire débute la séance.

165/10/17

Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Pierre Fontaine

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu à l'unanimité:

D'ouvrir la séance ordinaire de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

166/10/17

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la session spéciale du 19 septembre 2017

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Richard Comeau

Et résolu à l'unanimité:

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la session spéciale du 19 septembre 2017.

167/10/17

Approbation des comptes

Je soussigné, certifie par les présentes, que des crédits budgétaires sont disponibles aux fins pour lesquels le Conseil projette les dépenses ci-après décrites. Me Pierre Martin, directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par : M. Pierre Papineau

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil approuve les déboursés pour un grand total de 414 480.61\$ dont le paiement est fait avec les chèques numéros C1700923 à C1701034.

PÉRIODE DE QUESTIONS

168/10/17

Dépôt de l'état des activités financières

Il est proposé par : M. Richard Comeau

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte le dépôt des activités financières pour le mois de septembre 2017.

169/10/17

Autorisation de paiement, deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec année 2017

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Pierre Fontaine

Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Roxton Pond autorise le deuxième versement au montant de 207 822\$ pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 et payable au plus tard le 31 octobre 2017.

170/10/17

Radiation de comptes de taxes

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale a soulevé plusieurs problématiques dans le fait que certains terrains ont été modifiés dont la recherche pour trouver le propriétaire nécessiterait des coûts importants pour le peu de revenus que la Municipalité pourrait bénéficier.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier ces comptes de taxes.

Il est proposé par : M. Pierre Fontaine

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu:

QUE le conseil radie les comptes de taxes pour les numéros matricules suivants:

6738-93-6022	7135-67-9822
6841-75-3421	7135-76-0692
7035-37-8720	7136-67-9002
7035-56-0978	7136-77-0224
7035-57-6854	7136-77-4520
7036-03-8958	7136-77-5794
7036-17-9651	7137-27-8829
7037-46-2146	7137-95-9406
7038-62-6395	7538-37-7689
7132-95-2181	7539-46-8438
7135-66-2483	7540-62-7243

171/10/17

Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de la Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables - Adoption de l'Annexe B

ATTENDU l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de la Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des nouveaux règlements de zonage des municipalités membres intervenue le 4 mai 2017 ;

ATTENDU QUE l'entente a pris effet sur le territoire de la Municipalité de Roxton Pond le 15 mai 2017 ;

ATTENDU QUE l'article 7 de l'entente prévoit une mise à jour périodique de son Annexe B.

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu:

QUE la Municipalité de Roxton Pond approuve le contenu de l'Annexe B telle que soumise et d'adopter ladite annexe pour faire partie intégrante de l'entente.

Demande d'appui municipal à l'égard d'une demande d'autorisation visant quatre volets à la CPTAQ de Madame Chantal Gareau et Monsieur Bernard Brodeur

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a reçu en date du 28 août 2017 une demande d'attestation de conformité et d'appui municipal à l'égard d'une demande d'autorisation visant quatre volets de Madame Chantal Gareau et Monsieur Bernard Brodeur ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit signifier une recommandation motivée, par voie de résolution, en tenant compte des critères visés à l'article 62 de ladite Loi, des dispositions applicables du règlement de zonage 11-14 et lotissement 12-14 ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise quatre volets qui sont décrit comme suit:

- Volet A) Vente de l'érablière qui occupe une superficie de 20 hectares sur le lot 3 722 869 ;
- Volet B) L'acquisition d'une superficie de 17.8 hectares du lot 3 722 877 afin d'agrandir le vignoble existant ;
- Volet C) La modification de la forme du lot résidentiel de 0.5 hectare en droit acquis afin de mieux scinder la résidence de l'exploitation agricole ;
- Volet D) Déplacement d'un droit de construire portant le numéro de décision 307855, émis sur le lot 3 722 877. Ce droit serait déplacé sur le lot contigu numéro 4 832 556 et appartenant au même propriétaire.

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme a produit un rapport sur les dix critères de l'article 62 la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour chacun des volets de cette demande et que ces derniers font partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des quatre rapports ci-haut mentionnés ;

ATTENDU QUE l'autorisation de la demande aurait pour effet d'augmenter le potentiel agricole ;

ATTENDU QU'une telle autorisation n'aurait pas de conséquence sur les activités agricoles existantes.

Pour ces motifs,

Il est proposé par : M. Pierre Papineau

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil appui la demande d'autorisation de Madame Chantal Gareau et Monsieur Bernard Brodeur et visant les quatre volets mentionnés à la présente résolution.

173/10/17

Adoption de la Politique familiale et des aînés et du Plan d'actions

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond souhaite établir une Politique familiale et des aînés dans le but d'améliorer la qualité de vie des familles et de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage, par cette politique, à devenir un endroit qui offre d'excellentes perspectives d'avenir ;

ATTENDU QUE la rédaction de la Politique familiale et des aînés a été rédigée suite à plusieurs rencontres du Comité constitué à cet effet et d'une consultation citoyenne ;

ATTENDU QU'UN Plan d'actions accompagne la Politique familiale et des aînés ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la Politique familiale et des aînés et du Plan d'actions.

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Roxton Pond adopte la Politique familiale et des aînés ainsi que le Plan d'actions datés du 3 octobre 2017;

QUE la Municipalité de Roxton Pond transmette à la Ministre de la famille, Ministre responsable des aînés et Ministre responsable de la lutte contre l'intimidation, la Politique familiale et des aînés, le Plan d'actions et tout autres documents utiles et nécessaires.

174/10/17

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond prévoit la formation de 33 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Pierre Fontaine

Appuyé par : M. Richard Comeau

Et résolu:

QUE la Municipalité de Roxton Pond présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Yamaska.

175/10/17

Autorisation de paiement, achat d'une remorque galvanisée

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a acheté une remorque N&N Dompeur galvanisée aux termes de la résolution 138/08/17 ;

ATTENDU QUE le contrat de vente a été signé en date du 22 septembre 2017 pour un montant de 8,646.42\$ taxes incluses.

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Pierre Papineau

Et résolu:

QUE la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement de la somme de 8,646.92\$ taxes incluses à Performance NC située au 125, rue Pierre Paradis à St-Alphonse-de-Granby.

176/10/17

Autorisation d'aller en appel d'offre sur invitation, tests de pompage dans le cadre du projet de recherche en eau

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de recherche en eau, la Municipalité de Roxton Pond a fait effectuer des forages exploratoires et que deux nouveaux puits représentent un potentiel intéressant pour l'approvisionnement en eau potable de la municipalité ;

ATTENDU QUE des tests de pompage sont obligatoires pour connaître, entre autre, le débit des puits ;

ATTENDU QUE ces tests ne doivent pas dépasser un montant de 25,000.00\$.

Pour ces motifs,

Il est proposé par : M. Richard Comeau

Appuyé par : M. Pierre Papineau

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond soit autorisée à aller en appel d'offre sur invitation pour les tests de pompage des nouveaux puits.

177/10/17

Demande d'appui municipal à l'égard d'une demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Bruno Racine

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a reçu en date du 25 septembre 2017 une demande d'attestation de conformité et d'appui municipal à l'égard d'une demande d'autorisation de Monsieur Bruno Racine ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit signifier une recommandation motivée, par voie de résolution, en tenant compte des critères visés à l'article 62 de ladite Loi, des dispositions applicables du règlement de zonage 11-14 et lotissement 12-14 ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise l'aliénation d'une parcelle de terre de 21.7 hectares (Lot 3 723 731) ;

ATTENDU QUE ce lot fait partie d'un ensemble de lots appartenant au même propriétaire, (Lots 3 723 731, 3 722 226, 3 722 457, 3 724 225) ;

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme a produit un rapport sur les dix critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport ci-haut mentionné ;

ATTENDU QU'une telle autorisation n'aurait pas de conséquence sur les activités agricoles existantes.

Pour ces motifs,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Pierre Fontaine

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil appui la demande d'autorisation de Monsieur Bruno Racine et visant l'aliénation d'une parcelle de terre de 21.7 hectares (Lot 3 723 731).

178/10/17

Autorisation de paiement de facture, Trans-Eau Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture de Trans-Eau Inc. datée du 30 septembre 2017 au montant de 29,250.00\$ relativement à l'approvisionnement en eau suite à la pénurie d'eau dans les puits.

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu:

QUE la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement de la facture de Trans-Eau Inc. datée du 30 septembre 2017 (Numéro 09969) au montant de 29,250.00\$ non taxable.

179/10/17

Renouvellement de contrat de travail de Madame Isabelle Werth au poste d'inspectrice adjointe en urbanisme, (Emploi temporaire).

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a un besoin temporaire de personnel ;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Werth a été embauchée le 15 mai 2017 pour une période d'au plus six mois avec possibilité de renouvellement pour une période supplémentaire d'au plus six mois ;

ATTENDU QUE le besoin demeure.

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Pierre Papineau

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond, renouvelle à compter du 15 novembre 2017, le contrat de travail de Madame Isabelle Werth comme employée

temporaire, pour une période d'au plus six mois avec possibilité de renouvellement, au poste d'inspectrice adjointe en urbanisme ;

QUE le salaire sera de 22\$ de l'heure pour une semaine de travail de 28 heures au lieu de 35 heures.

180/10/17

Barrage (X0005752) situé à l'exutoire du lac Roxton, exposé des correctifs et calendrier de mise en oeuvre

ATTENDU les conclusions et recommandations de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage datée de mai 2009 réalisée par la firme BPR aujourd'hui Tetra Tech et les réponses aux questions de l'étude datées du 20 décembre 2013 (BPR) et du 22 décembre 2016 (Tetra Tech) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond, en conformité avec les exigences de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages, doit s'engager à réaliser les correctifs requis pour assurer la sécurité fonctionnelle et structurale et rendre conforme son barrage aux normes minimales de sécurité et aux règles de l'art.

Il est proposé par : M. Pierre Fontaine

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à réaliser l'exposé des correctifs et le calendrier de mise en oeuvre suivant:

Mesures permanentes

Correctifs	Calendrier de mise en oeuvre (au plus tard le...)
1. Assurer la fermeture du réservoir eu égard à la crue de sécurité (élévation 126,7 m)	-
1.1 Travaux d'ingénierie	2018-12-31
1.2 Réalisation des travaux	2019-12-31
2. Démontrer la stabilité du barrage en condition de crue de sécurité estivale et le cas échéant, effectuer des travaux correctifs.	2020-12-31 (prochaine ÉSB)
3. Ajout d'un dispositif de sécurité sur l'actionneur de type « volant » de la vanne guillotine (ÉSB 2010, rév.1)	Urgent, au plus tard 2017-12-21

Jusqu'à ce que les correctifs soient appliqués, la municipalité de Roxton Pond s'engage également à mettre en place les mesures temporaires suivantes en conformité notamment avec les recommandations émises dans l'étude d'évaluation de la sécurité :

Mesures temporaires

Mesures de mitigation	Calendrier de mise en œuvre ou fréquence
1. Mise en place d'une règle de niveau « calibrée » en amont du barrage.	2017-31-12
2. Effectuer des lectures du niveau d'eau en rive gauche de façon périodique à l'aide d'un GPS de haute précision.	4 / année, au début de chaque trimestre
3. Assurer un suivi de la susceptibilité à l'érosion des remblais aval et ce, particulièrement en condition de crue.	Lors des visites et inspections réglementaires
4. Ajuster le Plan des mesures d'urgence afin de couvrir un scénario de rupture par érosion de la rive gauche.	2017-31-12

La municipalité s'engage à réaliser notamment les activités de surveillance et d'entretien règlementaires et particulières suivantes:

- Inspection règlementaire (1/2 ans, pour un barrage de Classe C) ;
- Visite de reconnaissance (2/année, pour un barrage de Classe C) ;
- Suivi régulier de fissures situées sur la face de la section centrale (section 3) et en amont des murets formant la fondation de la remise;
- Suivi de l'état de la conduite d'évacuation (vanne de fond) et son inspection complète en vue de la prochaine révision de l'étude de sécurité de barrage.

181/10/17

Autorisation de paiement de facture, Toitures Chouinard (2756-1885 Québec Inc.)

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture intérimaire de Toitures Chouinard (2756-1885 Québec Inc.) datée du 29 septembre 2017 au montant de 22,070.03\$ relativement à la réfection de la toiture de la caserne de pompiers.

Il est proposé par : M. Pierre Fontaine

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu:

QUE la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement de la facture intérimaire de Toiture Chouinard (2756-1885 Québec Inc.) datée du 29 septembre 2017 (Numéro 7250) au montant de 22,070.03\$ taxes incluses.

182/10/17

Demande de commandite pour l'activité « Le marché de Noël de la Haute-Yamaska »

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Richard Comeau

Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer une commandite de 350\$ et la gratuité de la salle du Centre Communautaire gratuitement pour l'activité « Le marché de Noël de la Haute-Yamaska ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

MOT DU MAIRE

183/10/17

Clôture de l'assemblée

Il est proposé par : M. Richard Comeau

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu à l'unanimité :

De clore cette séance ordinaire à 20 :30.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier